

## REGLEMENT POUR LES COURS ET LES FORMATIONS DE SIGHT AND SOUND FORMATION SA

**Bienvenue à Sight and Sound Formation SA.** Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous engageons à donner le meilleur de nous-mêmes et à vous offrir entière satisfaction. *Sight and Sound Formation SA* est agréée Eduqua ce qui signifie qu'elle répond à des critères de qualité strictes, régulièrement réexaminés et qu'elle a adopté une charte qualité à laquelle chaque collaborateur doit adhérer. Les éléments de confiance et de respect réciproques sont importants dans la relation qui s'établit depuis votre premier contact avec l'école. Les présentes conditions générales ont pour objet de clarifier chaque élément de cette relation, de nos engagements et des vôtres, afin que vous puissiez étudier dans un contexte harmonieux.

**CADRE D'ENSEIGNEMENT ET SECURITE** Par son inscription, l'apprenant accepte le présent règlement. Il s'engage notamment à assister ponctuellement et régulièrement aux cours, à y participer activement, à faire preuve d'un comportement respectueux envers les autres apprenants et le personnel et à prendre soin du matériel mis à sa disposition.

*Sight and Sound Formation SA* s'engage à mettre à disposition pendant toute la durée des cours des formateurs disposant des compétences requises. Elle se réserve le droit de procéder à des changements ou des remplacements temporaires, ce qui ne donne pas le droit à l'apprenant de contester son engagement à suivre le cours et à le payer.

Pour des raisons de sécurité et pour faciliter la communication des collaborateurs entre les étages, l'école est équipée de caméras vidéo dans plusieurs locaux. Ce système de surveillance et de communication n'est utilisé à aucune autre fin. Les caméras sont visibles et leurs emplacements peuvent être communiqués à chacun sur simple demande. *Sight and Sound Formation SA* est assurée en responsabilité civile en sa qualité d'école privée pour les dommages corporels et matériels causés à des tiers. *Sight and Sound Formation SA* décline toutefois toute responsabilité en cas de vol ou de perte: en particulier pour les objets déposés à la garde-robe.

### **Délais d'inscription/Nombre de participants**

Le nombre de participants par journée de formation est limité afin que nous puissions garantir une prise en charge optimale. Les inscriptions sont prises en compte en fonction de leur réception.

### **Désistements/Non-participation**

Il est possible de se désinscrire jusqu'à 20 jours ouvrables avant la date de la formation, et ce, sans conséquences financières. En cas de désistement jusqu'à 15 jours ouvrables avant la date de la formation, un forfait de traitement de 50% des frais de participation sera facturé. En cas de désistement ultérieur ou de non-participation, le montant total des frais de participation est dû, indépendamment de la raison de l'empêchement. Dans ce cas, la personne qui s'est désistée recevra par courrier postal la documentation distribuée pendant la formation.

### **Participant remplaçant**

Nous acceptons volontiers un participant remplaçant sans coûts supplémentaires.

### **Coûts et paiement**

Sont inclus dans les coûts de la formation les frais d'inscription, la documentation y relative et les boissons. La facture est en général émise après inscription et doit être réglée dans l'immédiat, avant tout début du cours. Une participation partielle ou une fréquentation incomplète du cours ne donnent pas droit à une réduction du prix.

En cas de rappels de paiement infructueux, l'école se réserve des mesures de recouvrement, notamment par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé. Le cas échéant, les frais sont mis à la charge du client. Les rabais des offres spéciales ou des cours combinés, les ristournes, escomptes ou autres réductions de prix sont perdus si le client ne respecte pas l'intégralité du contrat ou les modalités de paiement convenues.

### **Réalisation**

L'organisateur se réserve le droit d'apporter des changements au programme ou des mutations si le nombre de participants n'est pas suffisant.

### **Formations en entreprise**

*Sight and Sound Formation SA* organise également des formations en entreprise selon les conditions mentionnées ci-après.

### **Coût de la formation**

Sont compris dans les coûts convenus pour des formations en entreprises, la documentation de cours distribuée, l'attestation de participation délivrée à chaque personne, les frais de déplacement des intervenants, les temps de trajets effectués et le cas échéant, leurs frais d'hébergement.

### **Annulation d'une offre de formation conclue pour des cours en entreprise**

A moins que d'autres modalités n'aient été expressément convenues, l'annulation ou le report par le mandant d'une formation en entreprise n'a pas de conséquence financière, pour autant que cette annulation ait été annoncée par écrit à l'organisateur au plus tard 15 jours ouvrables avant le début du cours. En cas d'annulation ultérieure, le coût de la formation détaillé au point précédent est facturé à 100%.